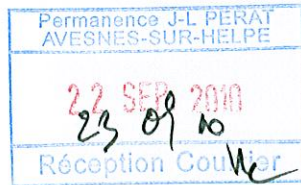


Le Président
Bernard Collin
BP1 - 59132 Trélon

Trélon, le 21 septembre 2010



Mr Jean-Luc PERAT
Député
28, Avenue de la Gare
59 440 . AVESNES-sur-HELPE .

Objet : procédure de régulation du grand cormoran
(*Phalacrocorax carbo sinensis*)

Monsieur le Député,

Je tiens à vous réitérer mes remerciements oraux pour l'attention que vous avez portée au dossier de régulation des populations de Grand Cormoran.

Cette année, les autorisations de tir sur les sites de pisciculture en étangs nous sont parvenues début août (arrêté préfectoral du 4 août 2010), c'est à dire un mois et demi plus tôt que les années précédentes.

Les services compétents de la DDTM m'ont toutefois précisé que cette avancée n'est toujours pas acquise pour certains sites sensibles notamment sur le Val Joly.

En février, vous m'avez encore informé sur la réponse ministérielle à votre question écrite auprès de l'Assemblée Nationale; le dossier a donc depuis lors bien avancé.

Je ne manquerai pas de rappeler aux propriétaires ruraux concernés, le soutien que vous nous apportez dans notre région où les étangs, fleurons paysagers de notre Thiérache ne pourront être entretenus et gardés en état que s'ils sont économiquement rentables.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Le Président,

Bernard COLLIN